sécheresse 2026

Comité syndical du 23 septembre 2026



1

Caractérisation de l'évènement

2

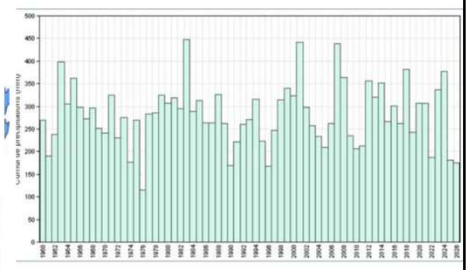
L'épisode de sécheresse se poursuit

⇒Caractérisation partielle de l'évènement

⇒Sources des données :
extraits des présentations aux comités de l'eau 49 et 53

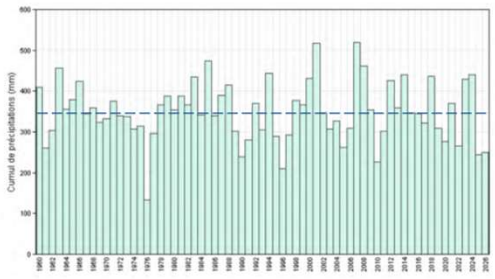
3

En 49 du 1er mars au 24 août



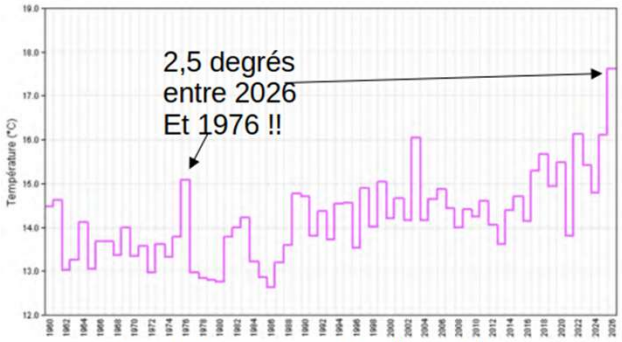
Saison agricole partielle parmi les plus sèches depuis 1960 après 1976, 1996 et 1990

En 53 du 1er mars au 3 septembre



1 mars 1976 au 3 septembre 1976	132.5
1 mars 1996 au 3 septembre 1996	209.5
1 mars 2010 au 3 septembre 2010	226.6
1 mars 1990 au 3 septembre 1990	239.4
1 mars 2025 au 3 septembre 2025	245.1
1 mars 2026 au 3 septembre 2026	250.2
1 mars 1961 au 3 septembre 1961	260.7
1 mars 2005 au 3 septembre 2005	262.8

4



Températures moyennes sur la période

1 mars 2026 au 3 septembre 2026	17.62
1 mars 2022 au 3 septembre 2022	16.12
1 mars 2025 au 3 septembre 2025	16.11
1 mars 2003 au 3 septembre 2003	16.04
1 mars 2018 au 3 septembre 2018	15.66
1 mars 2020 au 3 septembre 2020	15.47
1 mars 2023 au 3 septembre 2023	15.42
1 mars 2017 au 3 septembre 2017	15.29
1 mars 1976 au 3 septembre 1976	15.07
1 mars 1999 au 3 septembre 1999	15.03

Données météofrance en Mayenne

Moyenne des maxi : 23,9 °C !!

Les 8 +chaudes post 2000

9

5

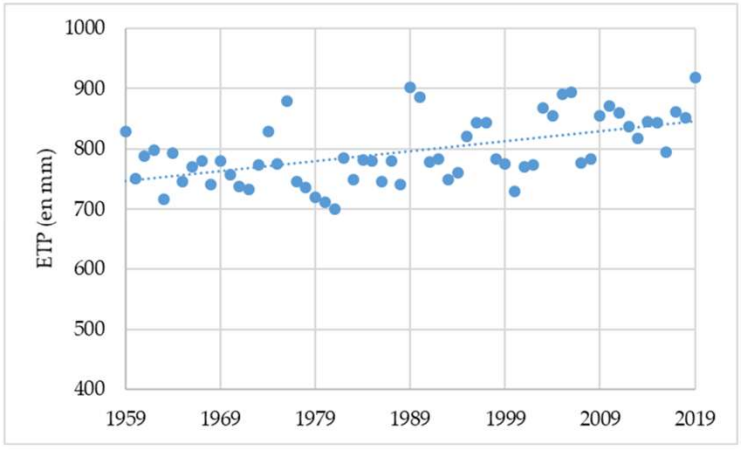


Figure 17 : Évolution de l'évapotranspiration potentielle moyenne annuelle (en mm) sur Angers-Beaucouzé entre 1959 et 2019. (Source : Données Météo-France)

6

Bassin de l'Oudon

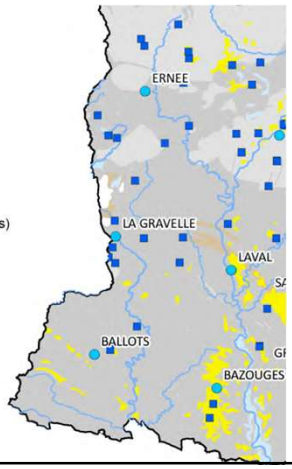
Le suivi des nappes souterraines : piézomètres et ouvrages d'eau potable

Ouvrages

- Piézomètre - Réseau National - BRGM (12)
- Ouvrages AEP actifs (92)

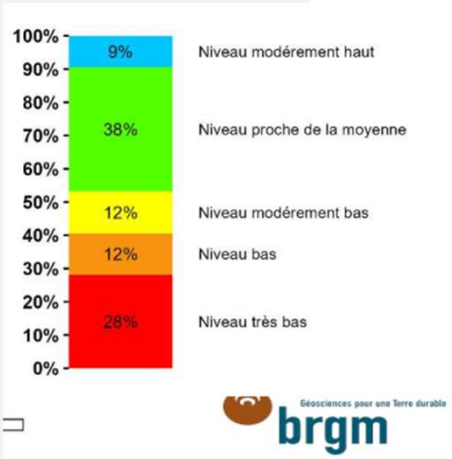
Contexte géologique simplifié

- Alluvions récentes et anciennes (Quaternaire)
- Placages sableux (Tertiaire)
- Tuffeau (Crétacé)
- Calcaires (Cambrien, Dévonien, Carbonifère)
- Roches magmatiques (granites, granodiorites, diorites)
- Roches métamorphiques (schistes, grès, ardoises)



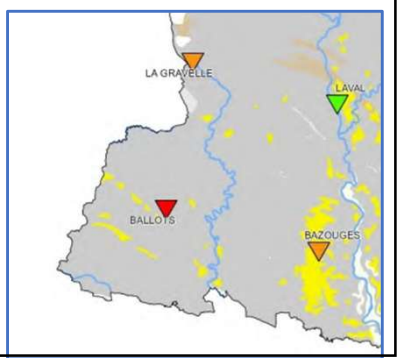
7

Bassin de l'Oudon



brgm





8

Bassin de l'Oudon

MAYENNE
Situation au 01/09/2026

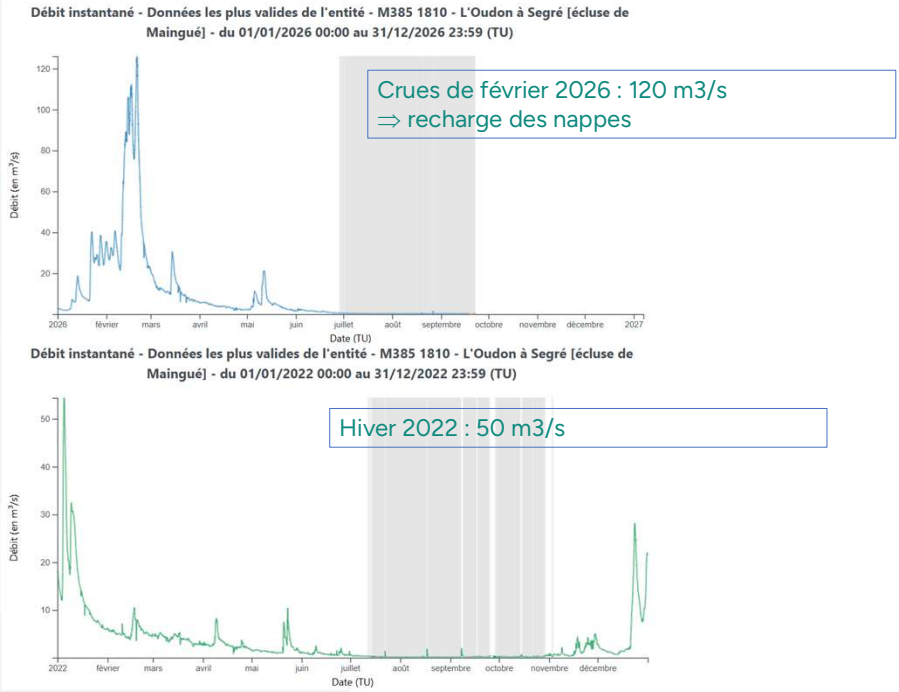
Niveaux enregistrés en 2026 comparés à
- *années marquantes (2005, 2022)*
- *statistiques (min, moy, max)*



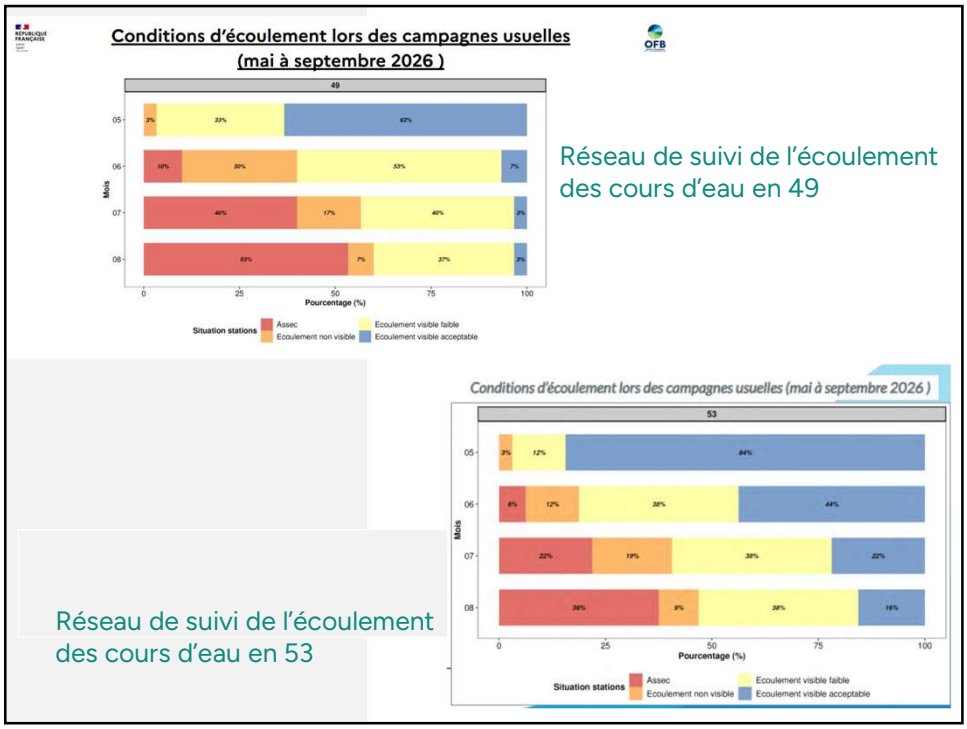
1. Ballots (lien ADES)



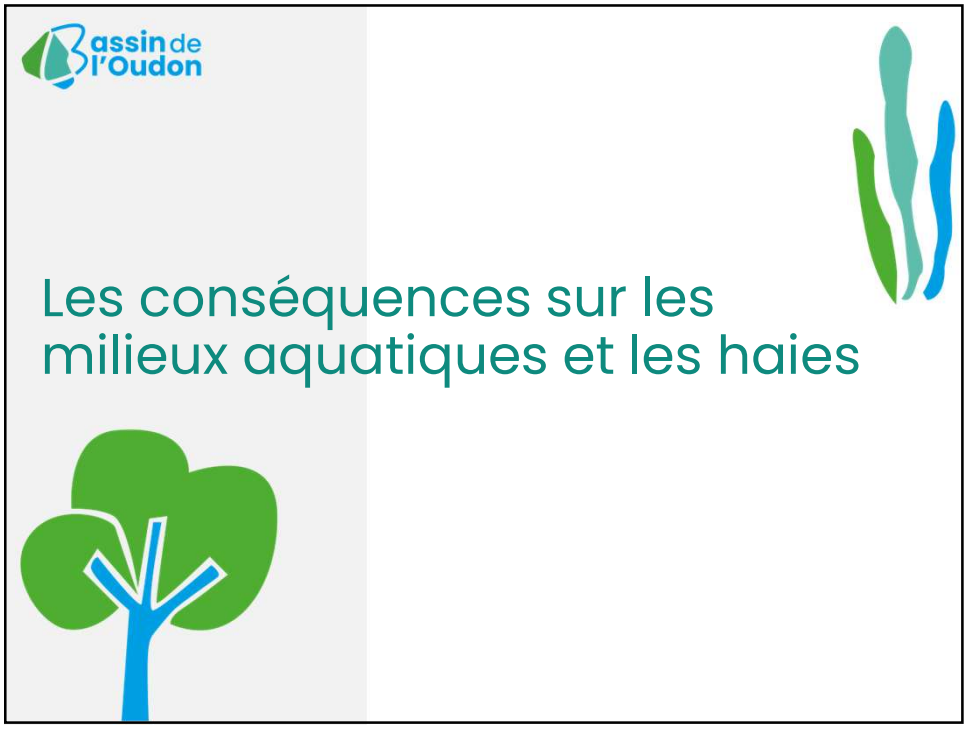
9



10


Conditions d'écoulement lors des campagnes usuelles
(mai à septembre 2026)
49
Mois
05
06
07
08
0
25
50
75
100
Pourcentage (%)
Situation stations
Assec
Ecoulement non visible
Ecoulement visible faible
Ecoulement visible acceptable
Réseau de suivi de l'écoulement des cours d'eau en 49
Réseau de suivi de l'écoulement des cours d'eau en 53
Conditions d'écoulement lors des campagnes usuelles (mai à septembre 2026)
53
Mois
05
06
07
08
0
25
50
75
100
Pourcentage (%)
Situation stations
Assec
Ecoulement non visible
Ecoulement visible faible
Ecoulement visible acceptable

11


Bassin de l'Oudon
Les conséquences sur les milieux aquatiques et les haies

12

Intervention des délégués : les observations sur le terrain



13

La sécheresse : des conséquences majeures sur les milieux aquatiques du bassin de l'Oudon

Moins d'eau dans les rivières → des milieux plus chauds, moins oxygénés, plus fragiles → une biodiversité en danger

SÉCHERESSE
Peu de précipitations, épisodes plus longs et plus intenses

BAISSE DES DÉBITS et des niveaux d'eau
- Réduction des habitats disponibles
- Diminution des vitesses d'écoulement
- Fragmentation des habitats aquatiques

AUGMENTATION DE LA TEMPÉRATURE DE L'EAU
- Réchauffement plus rapide (faibles profondeurs, faibles débits)
- Stress thermique pour les espèces

BAISSE DE L'OXYGÈNE DISSOUS
- L'eau chaude contient moins d'O_2
- Moindre réoxygénation
- Consommation d'oxygène liée à la dégradation de la matière organique

→ Hypoxie, voire anoxie dans les secteurs les plus contraints

CONCENTRATION DES POLLUANTS
- Moindre dilution
- Effets accentués des rejets et pollutions diffuses

FRAGMENTATION ET DÉCONNEXION DES HABITATS
- Isolement des zones en eau
- Difficultés de déplacement de la faune aquatique

ASSEC DES COURS D'EAU
- Disparition des habitats aquatiques
- Isolement puis mortalité des organismes
- Rupture de la continuité écologique
- Recolonisation plus difficile

PERTURBATION DES CYCLES BIOLOGIQUES
- Reproduction
- Croissance
- Alimentation
- Déplacements

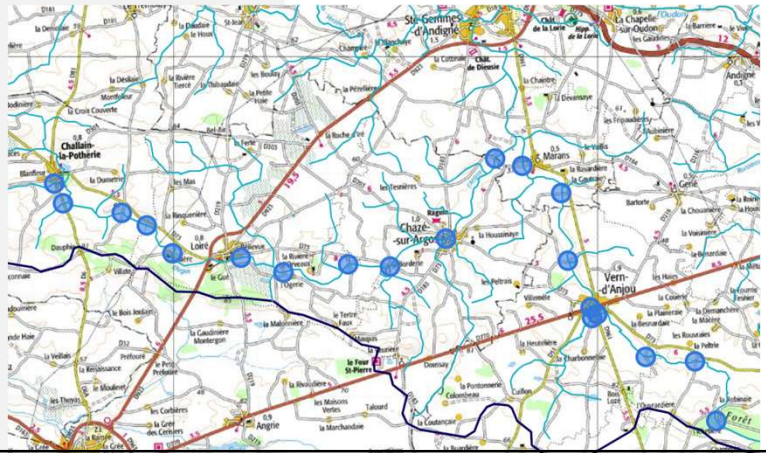
DÉGRADATION DES ZONES HUMIDES
- Assèchement
- Moins d'alimentation en eau
- Perte de leurs fonctions écologiques et hydrologiques

DÉVELOPPEMENT DES CYANOBACTÉRIES
- Favorisé par l'eau chaude et la stagnation
- Risque pour la santé (la toxines) et la qualité de l'eau
- Dégradation des écosystèmes

EXPANSION DES ESPÈCES INVASIVES
- Favorisée par la chaleur et la moindre concurrence
- Modification des chaînes alimentaires
- Perturbation des habitats et des espèces locales

14

Exemple : suivi de l'impact de la sécheresse sur le bassin versant de l'Argos



15

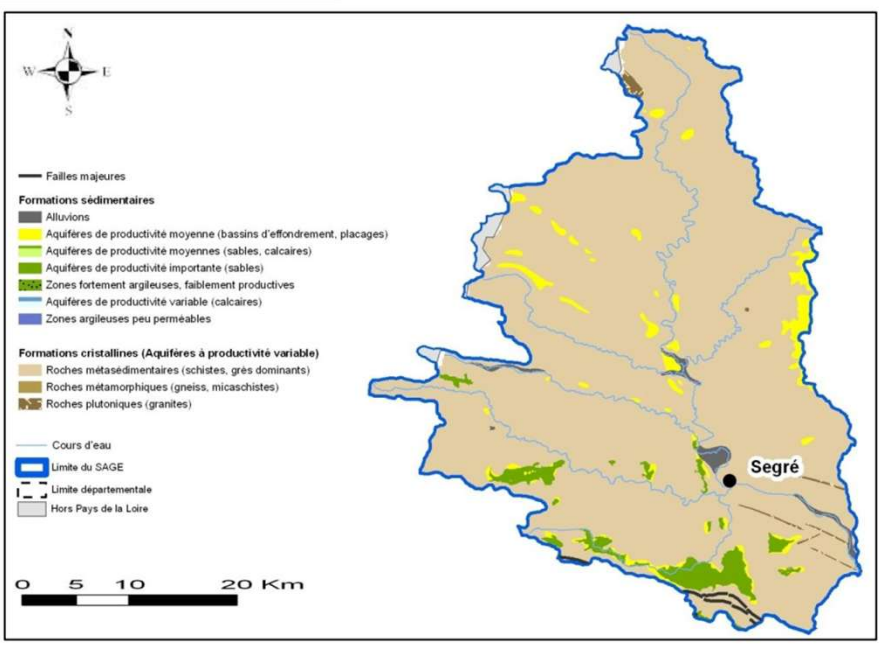
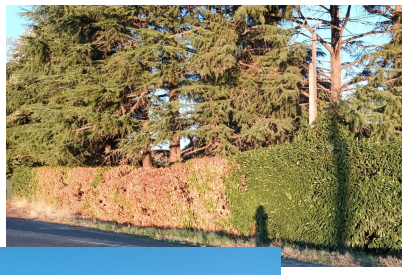


Illustration 7 : carte hydrogéologique simplifiée du bassin versant de l'Oudon

16

Des impacts sur les arbres et les haies …







17

Et sur les jeunes plants



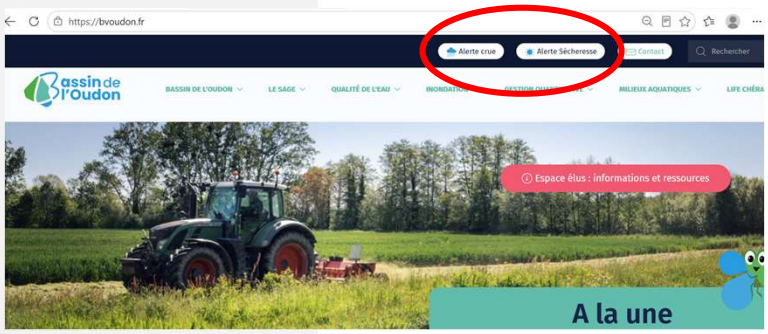


18

Les restrictions d'usages imposées par l'Etat

www.vigieau.gouv.fr

accès direct sur notre site internet

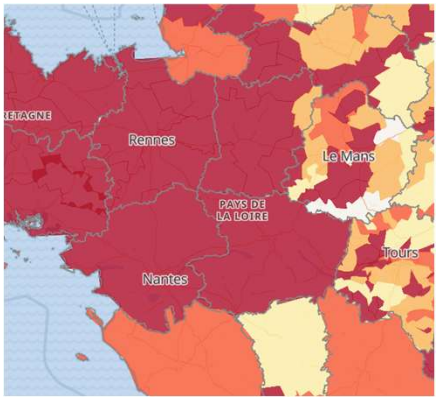


19

En situation de crise, l'État limite les usages de l'eau

Pour le bassin de l'Oudon, arrêtés cadres en 49 et en 53 avec la liste des communes concernées

En 44 et 35, les communes limitrophes sont incluses dans les mesures prises pour les bassins versants voisins



Extrait de la carte nationale au 23 sept 2026

20

Stations de référence en 49

Zones d'alerte				Station de référence	Débits seuils pour les différents niveaux de gestion (m3/s)			
N°	Nom	Dépt	Préfet pilote	Localisation	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
1 Sup	OUDON	44, 49, 53	49	Segré – Ecluse de Maingué (49)	1 m³/s	0,6 m³/s*	0,3 m³/s	0,1 m³/s*

Zones d'alerte				Piézomètre de référence	Niveaux piézométriques seuils pour les différents niveaux de gestion (en m NGF)			
N°	Nom	Dépt	Préfet pilote	Localisation	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
1 Sout	OUDON	49	49	Noyant la Gravoyère	49,56	49,41	49,32	49,21

Complété par l'observation des assecs dans les cours d'eau

21

Stations de référence en 53

Zones d'alerte		Stations de référence	Débits seuils pour les différents niveaux de gestion (l/s)			
N°	Nom	Localisation	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
6	Oudon	Chatelais (49)	500	300	150	50

Zone d'alerte		Station de référence	Niveau seuil pour les différents niveaux de gestion (altitude en mètre NGF)			
N°	Nom	Localisation	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise
1	Oudon	Ballots (53)	85,5			

Complété par l'observation des assecs dans les cours d'eau

22



23

Annexe 3 – Restrictions des usages de l'eau
selon le niveau de gestion pour les professionnels (agricoles, entreprises)
et non professionnels (particulier et collectivités)

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Usages	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	P	E	C	A
Arrosage des jardins potagers	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction entre 11h-18h	Interdiction 8h-20h		X	X	X	X
Arrosage des espaces arborés, massifs fleuris		Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction *A l'exception des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans après 20h et avant 9h*		X	X	X	
Arrosage des pelouses (hors terrain de sport)		Interdiction			X	X	X	X
Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1m³)		Interdiction de remplissage *sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions*		Interdiction	X			
Vidange et remplissage des piscines à usage collectif		Sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction *Sauf en cas de premier remplissage ;* Vidange soumise à autorisation auprès de l'ARS	Interdiction		X	X	

24

		2023			2024			2025			2026		
		Mayenne	Maine et Loire eaux superficielles		Mayenne	Maine et Loire eaux superficielles		Mayenne	Maine et Loire eaux superficielles		Mayenne	Maine et Loire eaux superficielles	
mois	semaines	type d'arrêté	Particuliers	Professionnels	type d'arrêté	Particuliers	Professionnels	type d'arrêté	Particuliers	Professionnels	type d'arrêté	Particuliers	Professionnels
avril	14												
	15	A0 : 05/04/2023	A1 : 12/04/2023										
	16												
	17												
mai	18												
	19												
	20												
	21									A2 : 22/05/2025			
	22												
juin	23	A1 : 06/06/2023								A3 : 04/06/2025			
	24		A2 : 13/06/2023										
	25									A4 : 18/06/2025			
	26	A2 : 28/07/2023	A3 : 30/06/2023						A5 : 24/06/2025		A2 : 23/06/2026	A3 : 23/06/2026	
juillet	27	A2 : 03/07/2023						A2 : 01/07/2025	A6 : 01/07/2025		A3 : 30/06/2026	A4 : 01/07/2026	
	28							A3 : 08/07/2025	A7 : 09/07/2025		A4 : 07/07/2026	A5 : 07/07/2026	
	29	A3 : 18/07/2023	A4 : 18/07/2023					A4 : 15/07/2025	A8 : 17/07/2025		A5 : 15/07/2026	A6 :17/07/2026	
	30	A4 : 25/07/2023	A5 : 26/07/2023					A5 : 21/07/2025	A9 : 22/07/2025				
aout	31	A5 : 01/08/2023	A6 : 02/08/2023						A10 : 30/07/2025		A6 : 28/07/2026	A7 : 29/07/2026	
	32	A5 : 07/08/2023	A7 : 08/08/2023					A6 : 05/08/2025			A7 : 04/08/2026	A8 : 05/08/2026	
	33							A7 : 08/2025	A11 : 12/08/2025		A8 : 11/08/2026	A9 : 12/08/2026	
	34	A6 : 22/08/2023	A8 : 22/08/2023					A8 : 19/08/2025	A12 : 19/08/2025		A9 : 18/08/2026	A10 : 18/08/2026	
	35	A7 : 29/08/2023	A9 : 29/08/2023									A11 : 25/08/2026	
septembre	36		A10 : 07/09/2023					A9 : 02/09/2025	A13 : 03/09/2025				
	37	A8 : 11/09/2023	A11 : 12/09/2023					A10 : 09/09/2025			A10 : 08/09/2026		
	38		A12 : 20 /09/2023					A11 : 16/09/2025	A14 : 19/09/2025			A12 : 16/09/2026	
	39	A9 : 26/09/2023	A13 : 27/09/2023								A11 : 22/09/2026		
octobre	40		A14 : 03/10/2023					A12 : 30/09/2025	A15 : 02/10/2025				
	41	A10 : 09/10/2023	A15 : 12/10/2023					A13 : 07/10/2025					
	42		A16 : 17/10/2023					A14 : 15/10/2025					
	43	A11 : 30/10/2023	A17 : 31/10/2032					A15 : 21/10/2025					
novembre	44							A16 : 28/10/2025	Fin : 31/10/2025				
	45							A17 : 04/11/2025					
	46							A18 : 10/11/2025					
	47												
	48												

25

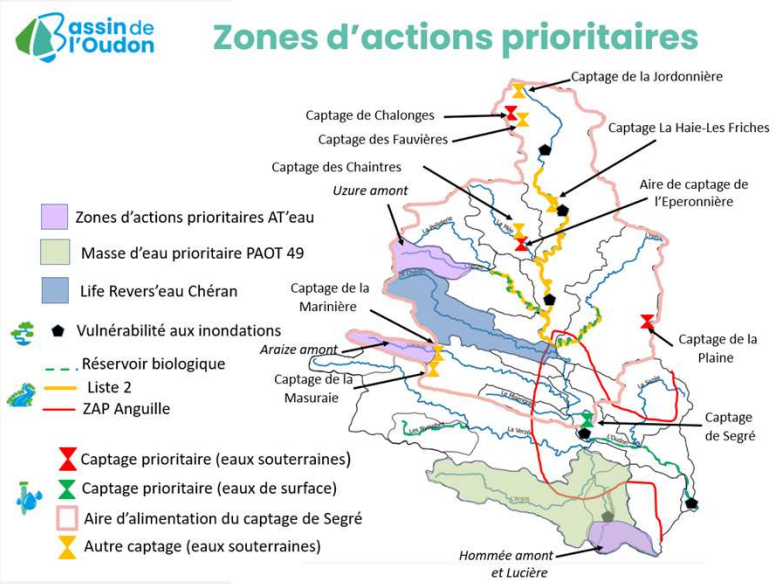
26

Les actions engagées et prévues par le syndicat dans le cadre de l'accord de territoire

27

Actions dans l'ATEAU

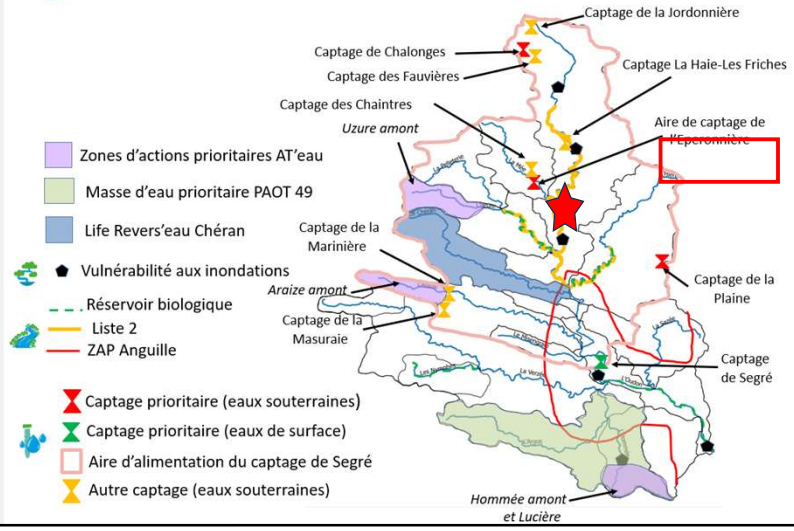
Zones d'actions prioritaires



28

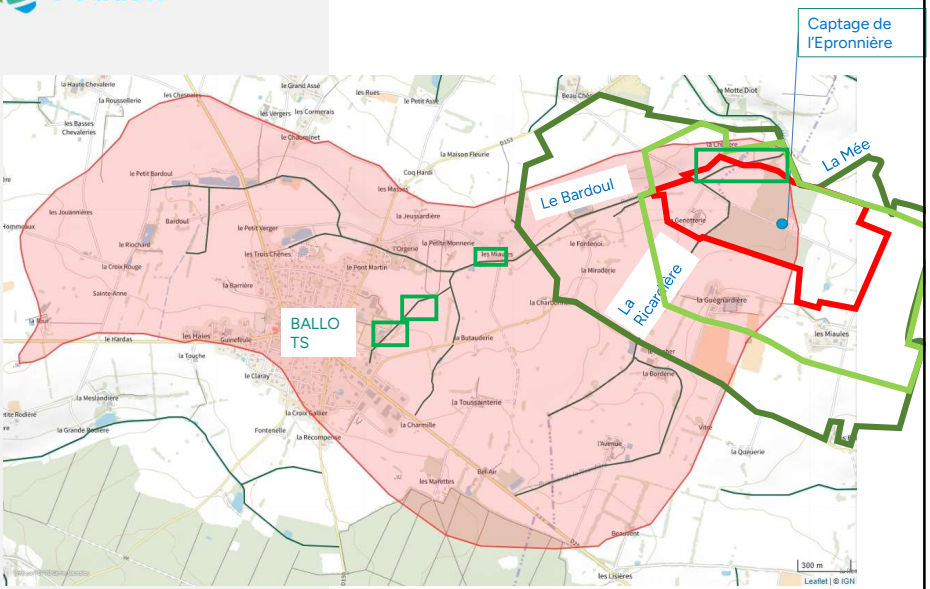
Exemple de la zone d'action prioritaire de l'Epronnière

Zones d'actions prioritaires



29

Une approche transversale



30

30

ETAT DES LIEUX

31

31

Des cours d'eau recalibrés et rectifiés





32

Suivi des étiages

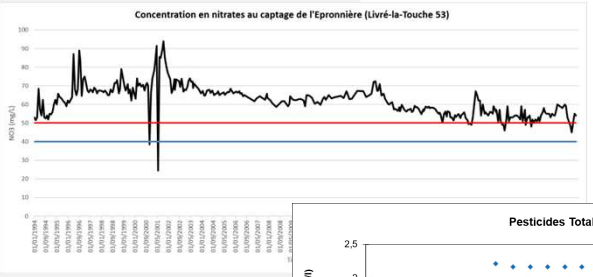
N° station	Amont Bardoul (1)	Bardoul après travaux (2)	Bardoul à la STEP (3)	Confluence Bardoul et Ricardière (4)	Ricardière médian (5)
19-juin	2	2	1	1	2
26-juin	4	2	2	1	3
03-juil	4	3	2	1	3
10-juil	4	3	2	1	3
17-juil	4	3	2	2	4
24-juil	4	4	2	2	4
31-juil	4	4	2	2	4
07-août	4	4	2	3	4
14-août	4	4	2	3	4
21-août	4	4	2	2	4
28-août	4	4	2	2	4
04-sept	4	4	2	2	4
11-sept	4	4	2	3	4

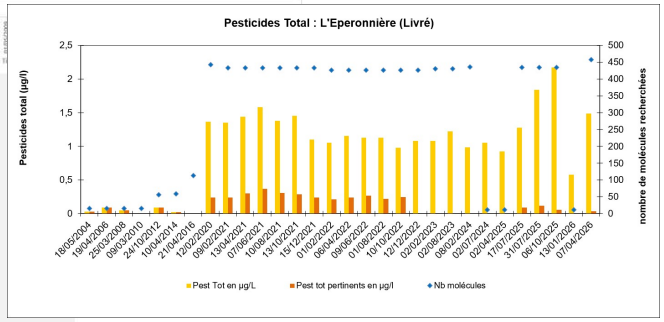
Niveau	Dénomination	Signification
1	Ecoulement visible	Écoulement continu permanent et visible à l'œil nu
2	Ecoulement visible faible	Eau présente et courant visible mais débit faible et ne garantit pas un bon fonctionnement biologique
3	Ecoulement non visible	Soit eau présente sur toute la station mais pas de courant, soit il reste quelques flaques sur plus de 50 % du linéaire
4	Assec	Eau totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station

33

QUALITE Captage Epronnière

Présence de Nitrates (entre 50 et 60 mg/l) et de pesticides





34

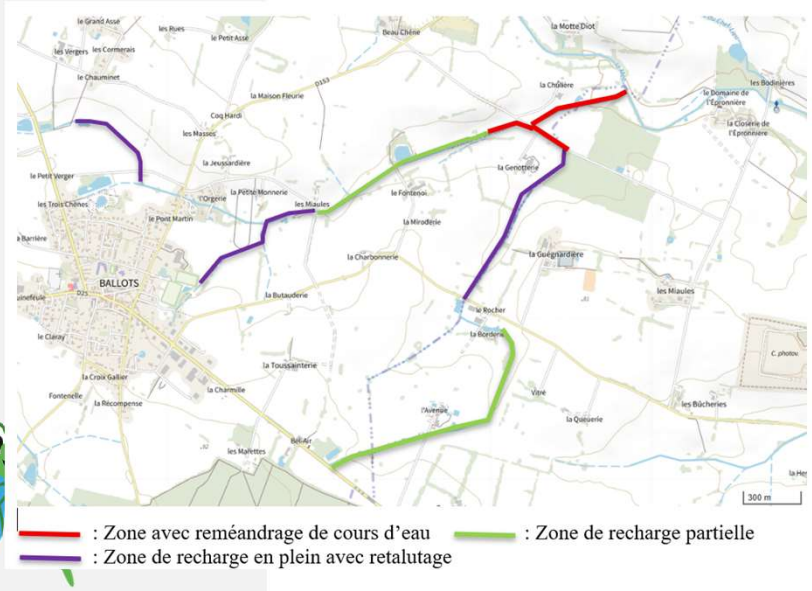
Enjeux et objectifs

Au vu de la proximité avec l'aire de captage de l'Epronnière et que le bassin du Bardoul capte la majorité du réseau pluvial issu de Ballots, les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'eau du captage
- Ralentir le chemin de l'eau
- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et les fonctionnalités des zones humides
- Favoriser les débordements notamment en période hivernale
- Atténuer les phénomènes d'érosion
- Améliorer l'infiltration de l'eau
- Tamponner les eaux issues du pluvial de Ballots

35

Actions de restauration des milieux aquatiques



36

Actions de restauration des milieux aquatiques

Débusage d'un tronçon de 60m en aval de la station d'épuration de Ballots

- Projet en lien avec le service Voirie dû à une partie busée se trouvant sous la route communale
- Validé sur le principe avec les riverains





37

Actions de restauration des milieux aquatiques

Reprise de travaux effectués en 2016 sur la ZH proche du terrain de foot communal avec remise en état de la mare et amélioration de la zone tamponnant les eaux pluviales

La parcelle est en propriété communale





38

Actions de restauration des milieux aquatiques

Reméandrage de la partie aval du Bardoul aux droits des parcelles de la COMCOM de Craon, actuellement géré par l'ONF

Environ 500m de rivière seraient concernés



39

Accompagnement des exploitants



Accompagnement agronomique des exploitants en individuel ou en collectif

Marché en cours



40

Paiements pour Services Environnementaux



Le principe: rémunérer les exploitants pour des services environnementaux rendus à la société

Ex: maintien et renforcement des prairies, du bocage, baisse des IFT, diversification des cultures

2 démarches en cours :

- Sur l'Epronnière
- Sur ABC et la CCPCraon en partenariat avec le GAL Sud Mayenne

41

Améliorer les sols pour plus de résilience





Une action à développer en 2027

- Mettre en place un « réseau de suivi des sols »
- Développer un accompagnement individuel des exploitants vers plus de résilience manque d'eau/trop d'eau

42

Et aussi

Accompagnement à la plantation d haies et à leur gestion durable



-Plantations

-PGDH

-Label Haie



43

44

Gestion quantitative de la ressource

Perspectives : le PTGE

Vidéothèque - Bassin de l'Oudon

45



46

la C.L.E. Oudon commission locale de l'eau

- Instance de réflexion et de concertation créée en 1997
- membres répartis dans 3 collèges représentants des :
 - Élus (32)
 - Usagers socioprofessionnels (19)
 - Services de l'Etat (8)



- Mandat des membres de 6 ans (1997/2003/2009/2015/2021/**2027**)
- Chargée d'élaborer (2003), de réviser (2014) et de mettre en œuvre le SAGE
- Chargée en 2021 d'élaborer un PTGE

47

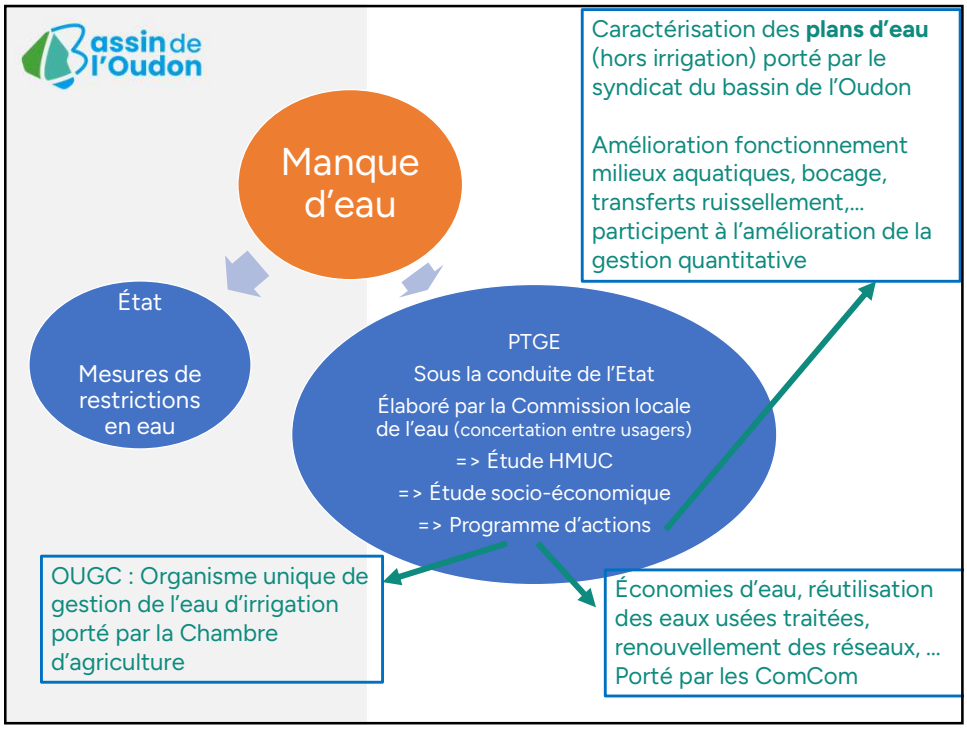
Le SAGE : document de planification pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en conciliant les usages et en préservant les milieux aquatiques

constat / enjeux / objectifs => dispositions et règles

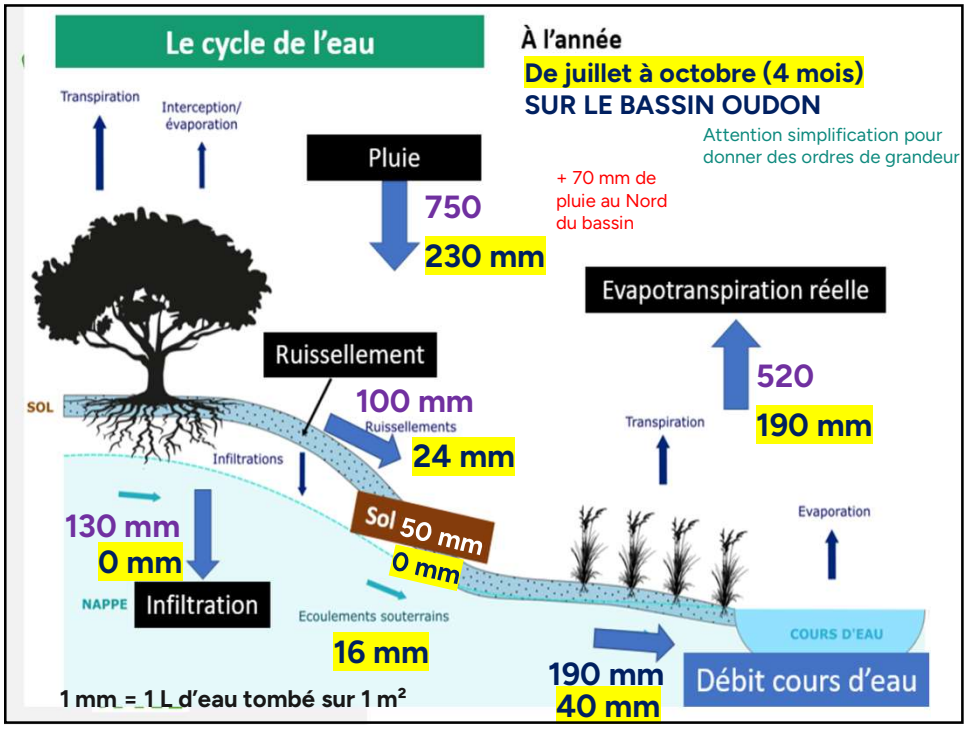


Lien : Les documents du S.A.G.E. - Bassin de l'Oudon

48


Bassin de l'Oudon
Manque d'eau
État
Mesures de restrictions en eau
PTGE
Sous la conduite de l'Etat
Élaboré par la Commission locale de l'eau (concertation entre usagers)
=> Étude HMUC
=> Étude socio-économique
=> Programme d'actions
Caractérisation des plans d'eau (hors irrigation) porté par le syndicat du bassin de l'Oudon
Amélioration fonctionnement milieux aquatiques, bocage, transferts ruissellement,... participent à l'amélioration de la gestion quantitative
OUGC : Organisme unique de gestion de l'eau d'irrigation porté par la Chambre d'agriculture
Économies d'eau, réutilisation des eaux usées traitées, renouvellement des réseaux, ... Porté par les ComCom

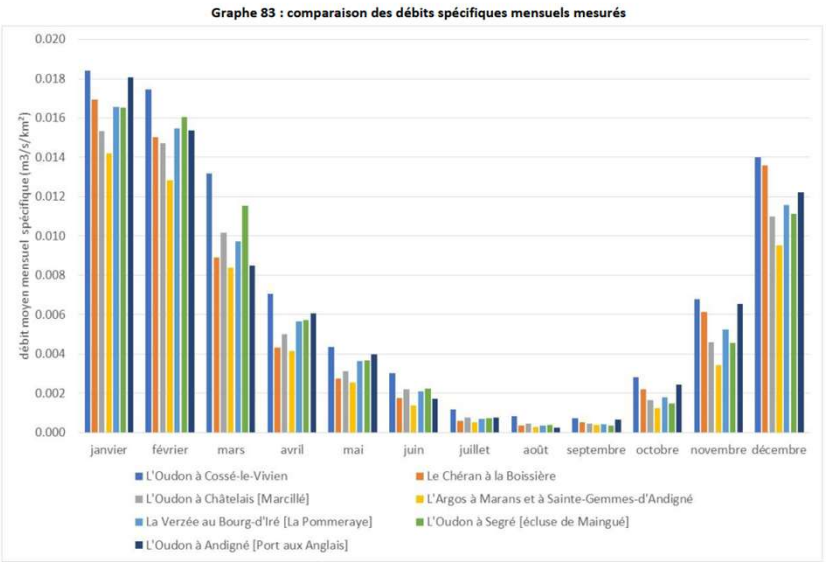
49


Le cycle de l'eau
À l'année
De juillet à octobre (4 mois)
SUR LE BASSIN OUDON
Attention simplification pour donner des ordres de grandeur
Transpiration
Interception/ évaporation
Pluie
750
230 mm
+ 70 mm de pluie au Nord du bassin
Evapotranspiration réelle
520
190 mm
Ruissellement
100 mm
Ruissellements
24 mm
SOL
Infiltrations
Transpiration
Evaporation
130 mm
0 mm
Sol 50 mm
0 mm
NAPPE
Infiltration
Ecoulements souterrains
16 mm
COURS D'EAU
190 mm
40 mm
Débit cours d'eau
1 mm = 1 L d'eau tombé sur 1 m²

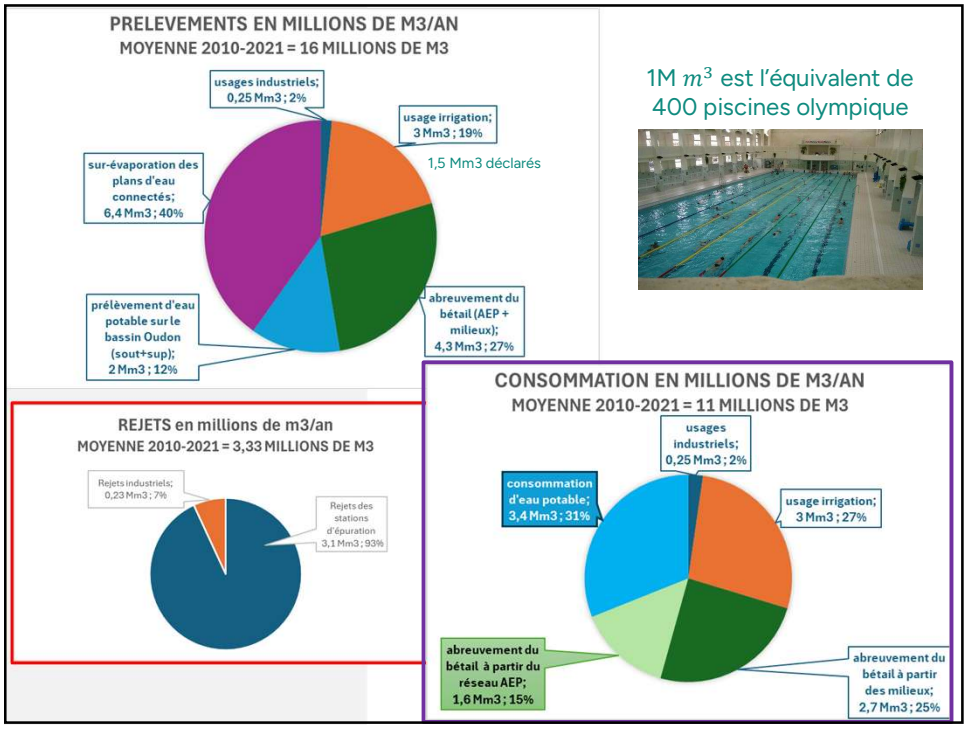
50

Bassin de l'Oudon

• Disparités spatiales et saisonnières des débits



51



52

Enjeu du PTGE Oudon : le partage de la ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique

- Augmentation de la demande en eau en agriculture : irrigation et abreuvement ?
- Possibilité d'installation et de développement des entreprises agro-alimentaires ?
- Possibilités d'accueil de nouveaux habitants, besoins futurs en eau potable ?
- Devenir du prélèvement en eau potable à Segré ?
- Gestion individuelle ou collective de l'eau ?

irrigation, plans d'eau, seuils en rivière,…

+ Préserver le besoin en eau des milieux et des espèces, la biodiversité
+ Préserver la qualité de l'eau pour les usages

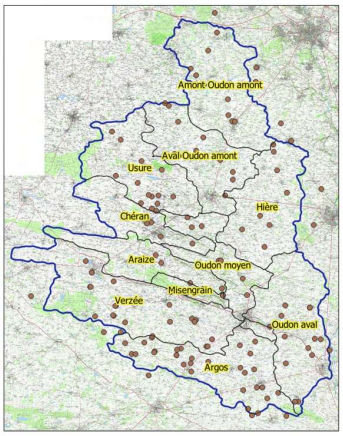
53

Zoom sur un usage d'actualité avec la sécheresse : l'irrigation

- Combien d'exploitations irriguent sur le bassin ?
- Quelle surface de SAU irriguée ?
- Où se font les prélèvements ?

54

L'irrigation sur le bassin de l'Oudon



À la suite de l'inventaire des prélèvements réalisé entre 2022 et 2024 :

Entre 100 et 150 exploitations irrigantes, systèmes diversifiés : élevage bovin et porcin, arboriculture, maraichage, …

2% de la SAU irriguée selon etude HMUC mais….

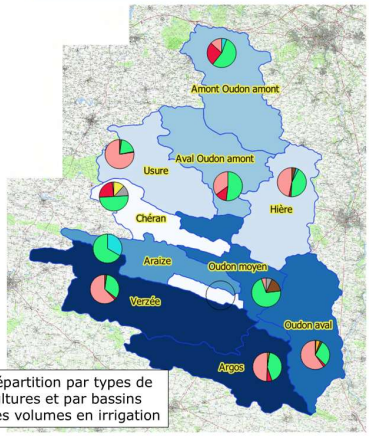
3

3 millions de M3 environ de volume de prélèvement annuel pour l'irrigation = 15 à 20% des l'ensemble des usages.

Une empreinte identifiée de l'irrigation sur les volumes disponibles

55

L'irrigation sur le bassin de l'Oudon



Répartition par types de cultures et par bassins des volumes en irrigation

- Arboriculture
- Maraichage
- Mais
- Pairie
- Proteagineux
- Cultures textiles
- Cereales
- Oleagineux

Des prélèvements concentrés au Sud du bassin (arboriculture + élevage) et sur l'axe Oudon.

Des cultures spécialisées (maraichage, arbo) et des affouragements laitiers dépendants de l'irrigation.

5

90% des prélèvements (volumes) se font à partir de plans d'eau

Des activités économiques réparties sur l'ensemble du bassin.

Un enjeu « plans d'eau » majeur

56


Bassin de l'Oudon
Merci de votre participation
Flashez ce QR code pour donner votre avis

57